

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-178

**RÈGLEMENT RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2019-141
SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2019-141 lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

ATTENDU que le règlement numéro 2019-141 est maintenant désuet puisque la municipalité applique le règlement provincial Q-2.r. 22;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Brigitte Chagnon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de faire le suivi réel des règlements actifs afin d'éviter des erreurs de gestion administrative.

ARTICLE 3 RÈGLEMENTS ABROGÉS

Le présent règlement abroge le règlement suivant : Règlement numéro 2019-141 sur la gestion des installations sanitaires.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 12 SEPTEMBRE 2022
PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022.09.217**

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard

Avis de motion : 8 août 2022
Dépôt du projet de règlement : 8 août 2022
Adoption : 12 septembre 2022
Avis public d'entrée en vigueur : 12 septembre 2022
Entrée en vigueur : 14 septembre 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-178

**RÈGLEMENT RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2019-141
SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES**

PRÉSENCES : le maire, Yves Bélanger, les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault